

PROCES-VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE SAMEDI 24 NOVEMBRE 2018 A MONTMIRAL (10 CHEMIN DE LA TOUR, 26750)

Sont présents :

Danielle AUBIER	Catherine NEYRAND	Claudine PIERROT
Danielle BEAUQUIS	Lydie PERON	Danielle AUBIER
Laure BIRGY	Annick POINAS	Jean-Michel GARNIER
Monique BLACHON	Michèle RIVASI	Bernard LARRIBE
Geneviève BOUILLOUD (association Robin des Toits)	Annie VALLA	Christophe LE GOUET
Françoise CADDET	Jacqueline COLLARD	Antoine RICHARD
Jill DENTON	Marie-Pierre BARANCOURT	Daniel AUBIER
Marie DUBOIS	Monique JACQUES	Joël CHEMIN
Barbara EZMIRO	Marie-Christine ETCHANCHU	Lukas BERTOLINO 38
Jacqueline EZMIRO	Marie-Reine OUDIN	Axel Marin (assistant de Michèle RIVASI)
Henriette GENIN	Marie DUBOST	Marie-Noëlle BOLLINGER (chef de projet Zones blanche de Durbon)
Gabrielle HAUDUCOEUR	Virginie JURDIC	
Christine HERVIEUX	Josiane TEISSIER	
Lydia MOREL	Joël CHEMIN	
	Danielle PERRET	

Sont représentés

Personnes excusées donnant pouvoir à Michèle RIVASI :	Personnes excusées donnant pouvoir à	Personnes excusées donnant pouvoir à
Suzy Marie-France BERGOUNIOUX	Catherine NEYRAND :	Marie DUBOIS :
Xavier AUCLAIR	Véronique FREGIERE	Pierre-Henri COUVREUX
Marie DUVAL	Christine MALFAY-REIGNER	Marie MARSY
Marie-Thérèse TISSOT SAVET	Elise BLANC	Isabelle NONNTRAYA
Monique LAGILLE	Claude FOURNIER	Nadine TREMBLAY
		Claudette BOGEY
Personnes excusées donnant pouvoir à	Personnes excusées donnant pouvoir à	Personnes excusées donnant pouvoir à
Jean-Michel GARNIER :	PHILIPPE TRIBAUDEAU via Laure BIRGY :	Jacqueline COLLARD :
Lydie RUAS	Philippe TRIBAUDEAU	Bénédicte QUERVAN LAMERIE
Florence SSEREO	Joëlle LECLAIRE	Claudine MAFILLE
Florence MIGEON	Vincent LECLERC	Virginie JURDIC
Noro ANDRIAMISEZA	Alain VERIGNON	
Martine VINCENT	Martine GIL	

Soit 38 adhérents présents et 27 adhérents représentés sur 88 adhérents à jour de cotisations.

Excusés : Olivier JOURDAN et Thibaut ELAPHOS (GAL Sisteronais-Buëch), Alexandre PICOVSCHI, Monique CHATROUX, Delphine LANTHEAUME, Josevane LEITE, M. JOUET, Lydie RUAS, Yves-Alexandre RAFALOVITCH

L'assemblée est valablement constituée, elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Michèle RIVASI préside la séance et rappelle l'ordre du jour :

9h45 : Accueil/café/viennoiseries/émargement

10h00 : Ouverture de l'assemblée générale ordinaire

Projection d'un film de 5 min sur Durbon, présentation de la journée

10h30 : Présentation du bilan moral et du bilan d'activité

Présentation des résultats de l'enquête menée auprès des EHS (électro-hypersensibles) et MCS (chimico-sensibles)

Présentation du bilan financier

Questions de compréhension, échanges et votes

11h30 : Présentation de Me Raffin avocat spécialisé sur l'électro-sensibilité

12h15 : Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire : Modifications statutaires, échanges et vote

12h45 : Repas tiré du sac

13h45 : Présentation du projet 2019 et du budget prévisionnel, discussions et échanges

15h00 : Renouvellement du Conseil d'administration

15h15 : Travail en 2 groupes : sur le projet de Santé/Formation et sur l'enquête 2018 et 2019

16h30 : Restitution du travail des groupes et clôture de la journée

RAPPORT MORAL 2017

La présidente Michèle RIVASI accueille les participants et remercie tout particulièrement les personnes qui viennent de loin.

Elle rappelle combien ce projet zone Blanche de Durbon situé à Saint-Julien-En-Beauchêne dans les Hautes-Alpes est important et en présente le contexte.

Le site appartient à la CAF de Marseille. Il était utilisé pour accueillir des adolescents de la ville. Les collectivités territoriales n'allouant plus de subventions pour ce type de bâtiments, les organismes propriétaires cherchent à s'en défaire et l'association zones blanches (AZB) s'est positionnée pour en faire l'acquisition.

Le site de DURBON est composé de 3 ensembles de bâtiments implantés sur 63 hectares

- Le site du Pré des mulets, légèrement exposé aux rayonnements : le premier site en arrivant de la vallée
- Le site historique de la Chartreuse avec des bâtiments datant en partie du XVI^e siècle. Il n'est pas exposé aux rayonnements de la téléphonie mobile. Les murs très épais et le caractère semi enterré de certaines pièces constituent un véritable atout pour le logement des personnes fortement électro-hypersensibles
- Le site des Cros est légèrement exposé aux rayonnements de la téléphonie mobile. C'est sur ce site qu'a eu lieu en juin 2017 un test avec des personnes électro-hyper-sensibles.

L'ACQUISITION DU DOMAINE DE DURBON

Suite à différentes visites sur le site de Durbon et rencontres avec la CAF, les modalités d'acquisition du domaine de DURBON ont évolué.

- Hypothèse d'un bail emphytéotique pour une durée de 25 ans.
Cette hypothèse a été écartée en raison de la difficulté d'obtention des prêts pour une telle durée et de l'absence d'amortissement possible.
- Hypothèse de l'achat partiel du domaine :
La CAF proposait l'achat de 2 sites sur les 3 existants : le Site de la Chartreuse et celui des Cros.
Le site du Pré des mulets restant propriété de la CAF car l'administrateur de l'époque, Monsieur CHAPELET souhaitait proposer sur ce site des « séjours déconnectés » aux adolescents. Cette proposition a perduré jusqu'à il y a deux mois environ.
- Hypothèse de l'achat total du domaine :
Suite à un changement d'administrateur, la CAF a pris l'option de vendre l'intégralité du domaine pour un montant de 880 000 euros. Cette orientation satisfait pleinement l'association.

En parallèle, AZB avait eu contact avec l'association SOLIHA (Solidarité Habitat), un acteur majeur dans le domaine du logement social.

Les techniciens de SOLIHA ont pu rencontrer Philippe TRIBAUDEAU, président de l'association « Une Terre pour les EHS ». Cette rencontre a été humainement déterminante car les responsables de SOLIHA ont pu comprendre la problématique de vie des personnes EHS et MCS ; ils ont ainsi été convaincus de la nécessité de prévoir des logements sociaux.

SOLIHA est aujourd'hui d'accord pour signer une convention avec notre association : AZB serait gestionnaire du site et SOLIHA trouverait le financement des travaux.

Des logements sociaux seraient créés (indexés sur la base des revenus).

La CAF de Marseille a publié récemment un appel d'offre.

Une rencontre entre SOLIHA PROVENCE et AZB sera organisée pour déterminer le montage du projet.

On souhaite signer le compromis sur l'année 2019 pour l'ensemble du domaine.

Michèle déplore le manque d'intérêt du Maire de St-Julien-En-Beauchêne sur ce projet de développement.

Le conseil d'administration de l'association AZB devra établir la convention avec SOLIHA afin de garantir nos intérêts et ceci quel que soit les représentants des deux parties.

LES CONTACTS ET L'EVOLUTION DE LA SOCIETE

Contact avec la MGEN

Michele RIVASI a repris contact avec la MGEN qui avait financé partiellement la marche des cobayes (Mai – Juin 2018). L'idée étant que la MGEN aide au financement d'une plate-forme de formation à destination des EHS mais aussi des professionnels de santé et des Maisons de l'Autonomie..., et qui aborderait les aspects administratifs, scientifiques, les « traitements » pour améliorer la qualité de vie des personnes touchées.

La MGEN est prête à financer ce module de formation.

Contact avec l'ANSES

Le dernier Rapport de l'ANSES (comme l'OMS) reconnaît les symptômes mais ne fait pas le lien entre les symptômes et les pollutions électromagnétiques.

L'ancien directeur de l'ANSES était très favorable à faire des recherches et s'était même engagé à financer l'association pour l'axe de la recherche européenne (connaissance de l'électro-hypersensibilité, les bio indicateurs, comment améliorer la qualité de vie des personnes malades etc.).

En tant que députée Européenne, Michèle RIVASI souhaite impulser des recherches Européennes sur la question. La participation de chercheurs anglais, allemands, autrichiens, suédois etc... donnerait une dimension supérieure et renforcerait la crédibilité et la visibilité sur la problématique.

Le directeur de l'ANSES ayant changé, Michèle RIVASI doit valider cet axe avec le nouveau directeur.

Depuis le début du projet, notre présidente a initié de nombreuses réunions et rencontré les différents ministres de la Santé.

De plus en plus de personnes s'interrogent sur la question :

- Certains préfets et certains médecins qui sont confrontés à la réalité du terrain et qui lisent la littérature internationale.
- L'ANSES a évalué à 5 % la population intolérante aux ondes électromagnétiques
- Les personnes touchées sont de plus en plus jeunes et l'on compte même des enfants
- Un mouvement aux USA apparaît chez les chercheurs de la silicone Valley qui souhaitent pour leurs enfants des écoles non connectées. Ils font le constat que les enfants « connectés » sont plus irritables, se concentrent moins et ont des difficultés d'apprentissage.

Toutes ces personnes sentinelles vont dans le sens de notre association et favorisent notre projet.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

En intermède on projette une vidéo d'environ 5 minutes sur le domaine de Durbon.

RAPPORTS D'ACTIVITE ANNEE 2017 ET 2018 (JUSQU'AU 30 OCTOBRE 2018)

La présidente donne la parole à Axel MARIN pour présenter le rapport d'activité.

Les avancées du projet DURBON

Négociations avec la CAF pour l'achat du site

Lors de la précédente AG, l'Association était en cours de négociation d'un bail emphytéotique avec la CAF des Bouches du Rhône pour l'acquisition du site de Durbon. Depuis, l'arrivée d'un nouveau partenaire : SOLIHA Provence, et les nombreux échanges avec la CAF on fait avancer le dossier.

Juillet 2017 : Rencontre avec la CAF et SOLIHA Provence. Présentation du nouveau partenaire : SOLIHA Provence : bailleur social qui pourrait acquérir le site de Durbon et gérer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le Bail emphytéotique est abandonné car sa durée limitée (<35ans) ne permet pas d'amortir les investissements réalisés dans les travaux.

AZB demande l'achat des 3 sites, la CAF ne souhaitant en vendre que 2 et garder le pré-des-mulets pour maintenir un accueil de jeunes.

Décembre 2017 : Nouvelle rencontre à Marseille : La CAF valide la vente de 2 sites sur 3.

Janvier 2018 : Changement de direction à la CAF 13, départ de l'administrateur provisoire de la CAF

Juillet 2018 : Après plusieurs visites du site par le nouveau directeur de la CAF qui reprend le dossier en main, le CA de la CAF valide la vente des 3 sites.

Aout 2018 : AZB envoie un courrier à la CAF demandant l'avancée de la vente et répétant l'intérêt de l'association pour l'achat des 3 sites

Octobre 2018 : Publication de l'appel d'offre de la CAF pour la vente des 3 sites au prix de 880 000 €

Montage du projet

L'association, accompagnée d'Anne Expert, a mis en place un plan d'action pour le projet et sa mise en place sur 3 ans.

Ce travail a permis de formaliser un dossier de présentation du projet que nous pouvons présenter aux potentiels partenaires et financeurs.

1. Développement de l'association

CA 2018

Le CA est composé de 10 personnes

- Jean-Michel Garnier
- Michèle Rivasi, députée européenne
- Geneviève Fontaine et Philippe Chemla, représentants de l'association Evaléco
- Jacqueline Collard, représentante de l'association Santé-environnement Rhône-Alpes
- Catherine Neyrand, représentante de l'association POEM 26
- Laure Birgy, représentante de l'association Une Terre pour les EHS
- Etienne Cendrier, représentant de l'association Robins des Toits
- Marie Dubois, membre
- Alexandre Rafalovitch, médecin
- Xavier AUCLAIR

Rédaction du projet associatif

Le CA a travaillé à la réalisation d'un projet associatif pour l'association en 2017. Ce projet associatif permet de préciser les ancrages et repères d'AZB. Il est destiné aux adhérents, bénévoles, aux financeurs et aux partenaires associatifs. Ce projet écrit en 2017 a vocation à être régulièrement mis à jour.

Il présente :

- Notre Histoire
 - o Pourquoi le nom Zones Blanches ?
 - o L'objet de l'association
 - o Les dates clefs avant et après la création d'AZB
- Nos valeurs
 - o Humanisme et Dignité
 - o Professionnalisme
 - o Engagement Bénévole
- Nos objectifs et nos missions
 - o Contribuer à la reconnaissance des syndromes
 - o Apporter des solutions concrètes
 - o Monter un projet de Zone Blanche à Durbon
- Nos ressources financières et moyens humains

Le projet est disponible sur le site internet de l'association et sur simple demande.

Recrutement de nouveaux adhérents et donateurs

L'association est passée de 13 adhérents à près de 150 adhérents en novembre 2018. Avec de nombreux donateurs et sympathisants ainsi qu'une base de contact de plus de 1500 personnes.

Cette importante augmentation permet d'augmenter la crédibilité de l'association envers les partenaires et apporte une certaine stabilité financière.

Réalisation d'une plaquette et d'un site internet avec un forum

L'association a formalisé et communiqué son projet via la réalisation d'un dossier de présentation, d'une plaquette et d'un site internet : www.asso-zonesblanches.org

Ce site a comme objectifs de fournir des informations sur l'association et le projet Durbon. Il permet également de poster des articles sur les actualités de l'EHS et la MCS.

Il sert également de plateforme pour l'échange de documents, la réalisation de l'enquête, les adhésions et dons en ligne, ...

Un forum a été créé en même temps sur ce site internet, peu utilisé pour le moment, c'est un outil à développer.

Transfert du siège social de l'association dans les Hautes-Alpes

AZB a modifié son siège social en 2018 pour s'implanter dans les Hautes-Alpes afin d'être plus proche du site de Durbon.

Embauche d'une salariée

Grâce à l'obtention d'un financement européen LEADER finançant 70% d'un poste de chef de projet, le CA a embauché Marie-Noelle Bollinger en Octobre 2018.

Travail régulier avec une consultante

L'association travaille régulièrement avec une consultante dans les Hautes-Alpes spécialiste du montage de projet : Anne Expert. Elle accompagne l'association dans ses décisions stratégiques et dans le montage du dossier de financement.

2. Recherche de partenariat

SOLIHA Provence

Comme indiqué précédemment, SOLIHA Provence travaille avec AZB pour l'acquisition du site de Durbon. En tant que bailleur social, l'association SOLIHA Provence s'est sentie concernée par la thématique des EHS et MCS et souhaite participer à notre projet qui répond à son objet.

Ce partenariat a entraîné de nombreuses réunions à Marseille dans leurs locaux, la direction de SOLIHA est venue visiter le site de Durbon avec Philippe Tribaudeau qui l'a sensibilisée à la thématique.

GAL Sisteronais Buech

Le Groupe d'Action Locale du pays Sisteronais-Buech regroupe les acteurs locaux du Buech. Nous avons obtenu auprès d'eux un financement européen LEADER nous permettant de financer 70% du poste de chef de projet pendant 3 ans ainsi qu'une étude d'implantation du projet au territoire que nous pourrions lancer dès le compromis signé.

Institutions rencontrées en 2017 et 2018 :

En plus de ces deux partenaires principaux, nous avons rencontré de nombreux partenaires potentiels afin de présenter le projet aux institutions concernées. Ce long travail est obligatoire pour améliorer l'acceptabilité du projet, chercher des financements, sanctuariser le site, etc

- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
- Agence Régionale de la Santé 05 (ARS)
- Préfecture des Hautes Alpes
- Pascale Boyer, députée de la circonscription de St-Julien-en-Beauchêne
- Département des Hautes Alpes
- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Mutuelle MGEN
- etc

3. Recherche de financement

La mise en place du projet demande un budget important : chef de projet, consultante, développement des outils, études diverses, etc. Et cela sans parler des investissements nécessaires à l'achat et à la réhabilitation du site.

Nous avons donc cherché de nombreux financements :

- LEADER
- FNADT : Fonds départementale géré par la préfecture. Un dossier a été donné en juillet 2018 mais n'a pas abouti
- Région : Un dossier a été déposé en août 2018 mais nous n'avons pas encore obtenu la réponse
- Mutuelles et diverses Fondations : Plusieurs fondations ont été contactées. L'association a participé en automne 2017, en partenariat avec SOLIHA et la Ligue Nationale contre les taudis, au concours de la fondation Cognacq-jay qu'elle n'a pas gagné
- Dons et adhésions : L'association a enregistré de nombreux dons et adhésions en 2017 et 2018. Cela montre que les personnes EHS et MCS soutiennent le projet.

4. Réalisation d'une enquête en 2017, résultats en 2018

AZB a lancé la première enquête de grande ampleur auprès des personnes EHS et MCS. Cette consultation a eu comme objectifs de préciser les attentes, les besoins et les envies des personnes électro-hypersensibles et/ou chimico-sensibles afin que le projet de Durbon à Saint Julien en Beauchêne soit pertinent et adapté au public.

Réalisation de l'enquête : Eté 2017

Diffusion de l'enquête : Du 20 septembre au 24 novembre 2017

Analyse des résultats : Du 1^{er} décembre à mai 2018

Publication des résultats : mai 2018

En 2 mois de consultation, nous avons reçu plus de 650 réponses complètes.

Les résultats, très intéressants, ont apporté à l'association de nombreuses informations sur les personnes EHS, leur profil, leur situation médico-sociale, leurs besoins et leur opinion vis-à-vis du projet Durbon.

Les résultats de cette enquête sont disponibles sur notre site internet et par simple demande.

L'enquête 2017 et les résultats seront joints en annexe.

5. Participation à des événements extérieurs

- Participation au salon primevère à Lyon en Février 2018

AZB, avec POEM 26, PRIARTEM et La Reliance, a tenu un stand au salon Primevère de Lyon. Cela a permis aux 4 associations présentes de sensibiliser les nombreux visiteurs à l'EHS.

- Soutien et participation à la marche des cobayes

La marche des Cobayes ou marche Vérité et justice pour la Santé Environnementale a traversé la France en mai et juin 2018. Ce projet regroupait de nombreuses associations de santé environnementale. L'association Zones Blanches a soutenu le projet et appelé ses membres à participer. Un arrêt de la marche a eu lieu à St-Julien-en-Beauchêne pour aborder le projet Durbon et une soirée a été organisée à Lus-la-Croix-haute où Catherine Neyrand a présenté l'impact sanitaire des CEM.

Le rapport d'activité 2017 ainsi que le rapport d'activité jusqu'au 31 octobre 2018 sont adoptés à l'unanimité.

BILAN FINANCIER 2017

Axel MARIN fait le bilan de l'exercice clos le 31.12.2017 en présentant la gestion et les activités de l'association. Le compte de résultat fait apparaître un montant total de 964.06 € de dépenses, de 5375 € de recettes. Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un excédent qui s'établit à 4410.94 €. Le bilan, fait apparaître sur le compte du crédit coopératif au 31.12.2017 un montant total de 9536.55 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31.12.2017, **les comptes sont adoptés à l'unanimité.**

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS 2018 EN COURS

Axel MARIN fait le point sur l'exercice en cours du 1^{er}.01.2018 au 30.09.2018 en présentant la gestion et les activités de l'association.

Le compte de résultat fait apparaître un montant total de 2662.96 € de dépenses et de 380 € de recettes.

Ainsi, le résultat de l'exercice se solde au 30.09.2018 par un déficit de 2282.96 €

Le solde sur le compte du crédit coopératif au 30.09.2018 est de 7259.59 €

Le rapport des comptes 2018 sera approuvé à la prochaine assemblée générale.

PRESENTATION DE MAITRE RAFFIN

Maitre Edouard RAFFIN, avocat au barreau de Lyon, nous apporte son témoignage sur différentes procédures pour personnes EHS.

Il a suivi les dossiers de deux personnes originaires du département de l'Isère pour l'obtention de l'AAH (Allocation adulte handicapé) et la reconnaissance de leurs souffrances ainsi qu'une aide de l'état pour mieux vivre. Deux procédures ont été lancées et perdues en première instance puis gagnées en appel au printemps 2018. C'est la première victoire de ce type en appel.

C'est la preuve que la justice française est beaucoup plus sensible à la problématique, qu'elle a conscience que les ondes sont nocives et qu'elle cherche des solutions pour aider. Deux arrêts d'appel ont été obtenus.

C'est sur l'axe du handicap que la défense s'est appuyée. Il a été considéré que les souffrances liées à l'EHS ne permettent pas d'accomplir les tâches quotidiennes et il y a eu débat sur les seuils d'incapacité et sur les seuils financiers.

Le président de la cour d'appel d'Amiens qui découvrait la problématique s'est inquiété sur l'avenir des personnes concernées par ce syndrome. Il est conscient que l'allocation AAH n'est pas suffisante.

Maitre RAFFIN estime que la solution de vie pour les personnes impactées par les ondes est la création de zones blanches.

La question du droit face aux ondes

Dans le code de l'urbanisme, il n'y a pas de disposition sur laquelle on puisse s'appuyer pour des zones de protection, il y a des objectifs généraux. Selon Me RAFFIN, certains Maires ont créé des zones protégées mais ces décisions ont été cassées (Jurisprudence administrative).

Que faire alors pour que les tribunaux administratifs prennent en compte des zones protégées ?

On pourrait s'appuyer sur l'axe environnemental en vertu du principe de précaution, malheureusement selon Me RAFFIN ce sont des objectifs généraux et lorsque les Maires avaient fait cela, ils s'étaient fait attaquer par d'autres administrés qui trouvaient cela discriminant. C'est selon lui la plus grosse problématique.

Il faudrait un collectif d'élus pour inscrire la possibilité de créer ces zones protégées dans le code de l'urbanisme. De plus, la loi ELAN* accroît la problématique.

La loi élan : loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dont l'enjeu est d'achever dans les meilleurs délais la couverture numérique du territoire.*

Me RAFFIN est en contact avec Olivier CACHARD professeur émérite, doyen de la faculté de droit de Nancy qui a écrit « **Le droit face aux ondes électromagnétiques** ». C'est un bon support pour diffuser et sensibiliser sur les besoins d'une Zone Blanche.

« L'adoption de la loi Abeille relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, a mis en évidence la préoccupation des acteurs de la société civile face à l'exposition croissante aux ondes électromagnétiques que ce soit sous l'effet des antennes relais, de la TNT, du WIFI/ WILAN et des objets connectés. Au-delà des droits d'utilisation des fréquences, le contentieux se développe dans des matières éparses du droit privé et du droit public ».

Un colloque destiné aux professionnels du monde juridique

L'organisation d'un colloque pourrait aider à faire connaître la problématique. L'association poem26 a en projet de préparer une conférence à destination des politiques.

Pour Michèle RIVASI cette question doit être conduite par le pôle de recherche sur la protection et être traitée dans le module de formation avec en appui un conseil d'experts.

La question de la sanctuarisation du site de Durbon

C'est en préfecture régionale qu'une commission décide des implantations. Michèle RIVASI a rencontré la préfète des Hautes-Alpes à ce sujet qui soutient le projet et souhaite maintenant rencontrer le préfet régional PACA pour lui demander de sanctuariser le site de Durbon.

Il sera nécessaire de passer une convention avec l'état.

Michèle prévoit de rencontrer Olivier MERKEL de l'ANSES

Pour une action collective face à l'arrivée de la 5 G

Avec l'arrivée de la 5 g il y a beaucoup d'inquiétude : aucune étude sanitaire n'a été conduite, le principe de précaution et le droit de l'environnement ne sont pas appliqués.

Afin de rééquilibrer le rapport de force Michèle RIVASI propose de mener une action collective conduite par un ensemble d'associations et pas forcément porté par AZB. Le but est de médiatiser la problématique. Les associations pourraient utiliser leur réseau pour la diffusion de l'information.

Une pré-réflexion juridique est demandée à Maître RAFFIN sur les arguments à mettre en avant.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Après avoir vérifié les procurations et constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger, la présidente donne la parole à Marie-Noëlle BOLLINGER.

► Article 2 : But/Objet

Objectifs des modifications : élargir l'objet de l'association, texte complémentaire à l'article

Annulé :

Cette association a pour objet d'expérimenter, de créer et gérer des sites sans champs électromagnétiques artificiels et pouvant comporter :

- 1) Une structure gérant un lieu d'accueil tout particulièrement de personnes intolérantes aux champs électromagnétiques et/ou chimico sensibles
- 2) Un centre médical pour les personnes accueillies
- 3) Un laboratoire de recherche scientifique sur l'hypersensibilité électromagnétique et chimique
- 4) Une banque d'information et une cellule d'écoute, afin d'orienter des personnes se questionnant sur l'électro hypersensibilité et la chimico sensibilité

Remplacé par :

L'association a pour objet de répondre aux attentes et aux besoins des personnes électro-hypersensibles (EHS) et/ou chimico-sensibles (MCS) et celles qui sont susceptibles de le devenir. Cela pourra se faire via : collecte et diffusion d'informations, formations, accompagnement des EHS MCS, plaidoyer, etc.

L'association pourra en particulier expérimenter, créer et gérer des sites sans champs électromagnétiques artificiels et pouvant comporter :

- 1) Une structure gérant un lieu d'accueil tout particulièrement de personnes intolérantes aux champs électromagnétiques et/ou chimico sensibles
- 2) Un centre médical pour les personnes accueillies
- 3) Un laboratoire de recherche scientifique sur l'hypersensibilité électromagnétique et chimique
- 4) Une banque d'information et une cellule d'écoute, afin d'orienter des personnes se questionnant sur l'électro-hypersensibilité et la chimico-sensibilité

L'association a également un rôle d'expertise sur les questions liées à l'EHS et MCS.

► Article 5 : Composition

Objectifs des modifications : simplifier le fonctionnement et créer un conseil scientifique

Annulé :

L'association se compose de plusieurs collèges dont :

Un collège des Membres fondateurs et personnalités qualifiées

Un Collège élus-administration

Un Collège scientifique

Un Collège associations

Un Collège de personnes électrosensibles et bénéficiaires réels ou potentiels du lieu

Les prérogatives et composition de chacun des collèges sont décrites dans le règlement intérieur.

Les membres adhérents peuvent être des personnes morales ou physiques. Les personnes morales désigneront un représentant personne physique qui siègera au nom de la personne morale lors de l'Assemblée Générale de l'association.

Remplacé par :

L'association se compose de ses membres actifs qui peuvent être des personnes morales ou physiques. Les personnes morales désigneront un-e représentant-e personne physique qui siègera au nom de la personne morale.

L'association sera gérée par un Conseil d'Administration qui élira en son sein un bureau.

L'association pourra se doter d'un Conseil Scientifique.

► Article 6 : ADMISSION

Objectifs des modifications : simplifier le fonctionnement

L'article ci-dessous est supprimé :

Pour intégrer l'**Association Zones Blanches** chaque candidature sera soumise à l'accord d'admission du collège dans lequel la personne souhaite siéger et du conseil d'administration, qui statuent, lors de chacune de leurs réunions, sur les demandes d'admission présentées.

► Article 7 : Radiation

Objectifs des modifications : simplifier le fonctionnement en remplaçant l'assemblée générale par le conseil d'administration et informer l'AG (rajout du texte gras en italique)

La qualité de membre se perd par :

a) La démission;

b) Le décès;

Annulé :

c) En cas de conflit et après recherche de solution, en dernier recours, la radiation peut être prononcée par l'Assemblée Générale pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave.

Remplacé par :

En cas de conflit et après recherche de solution, en dernier recours, la radiation peut être prononcée par le Conseil d'Administration qui en informera l'AG pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave.

► Article 9 : Recours en justice

Objectifs des modifications : ajout d'une précision manquante correspondant au texte gras en italique

L'association pourra, le cas échéant, ester en justice et se porter partie civile dans le cadre des activités prévues dans son objet et afin de défendre ses valeurs de protection de la santé.

Complété par : Le ou la président-e ou à défaut l'un-e des vices président-es pourra représenter l'association en justice.

► Article 11 : Assemblée Générale Ordinaire

Objectifs des modifications : Faciliter la prise de décision

Annulé :

Les décisions sont prises à la majorité absolue.

Remplacé par :

Les décisions sont prises à la majorité simple des voies ; la voie du ou de la président-e est prépondérante.

► **Article 13 : Composition du Conseil d'Administration**

Objectifs des modifications : Simplifier et ouvrir le CA

Annulé :

Il se compose de 10 personnes, avec deux représentants par collège.

Les décisions se prennent à la majorité absolue.

Remplacé par :

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration comprenant 15 personnes au maximum.

Les membres sont rééligibles. Le CA est renouvelé par tiers tous les 2 ans.

Les décisions se prennent à la majorité simple.

Tous les articles de propositions de modifications statutaires sont adoptés et votés à l'unanimité.

PRESENTATION DU PROJET 2019

Marie-Noëlle BOLLINGER, présente la stratégie de poursuite du développement de l'association et de ses activités. Elle indique les axes de travail et les lignes directrices fixées.

1. Avancées du projet DURBON

Négociations avec la CAF et SOLIHA pour l'achat du site

Objectif 2019 : Répondre à l'appel d'offre de la CAF avec SOLIHA pour signer un compromis dans le premier semestre 2019. Rédaction d'une convention de partenariat avec SOLIHA

Concrétisation du projet

Lancement de l'étude d'intégration au territoire du projet afin de créer du lien avec les acteurs locaux et d'améliorer l'acceptabilité et les synergies autour du projet.

Conception avec SOLIHA d'une étude de programmation du projet afin de réfléchir à l'aménagement du site et au devenir de chaque bâtiment.

2. Développement de l'association

Communication

- **En interne avec le CA :**

- Des CA programmés régulièrement en lien avec la salariée et le conseil scientifique.
- Des liens bihebdomadaires via mail avec le CA pour une meilleure communication et implication des membres.
- **En externe**
- 1 Newsletter tous les 2 mois : à destination des Adhérents, donateurs, sympathisants et partenaires

Mise en place d'un comité scientifique

L'objectif est de créer un groupement d'expert et de personnes motivés pour apporter un avis sur les dossiers de l'association : santé - Nouvelles technologies - élaboration du pré projet d'établissement - gestion des appels au secours - conception de l'offre de formation - réalisation de l'enquête, etc

Parmi les personnes présentes à l'AG on retient la candidature de :
Bernard LARRIBE, EHS (ex ingénieur informatique industriel)

Recrutement d'adhérents et création d'une communauté de sympathisants

Pérennisation du poste de cheffe de projet

Ce poste essentiel au développement de l'association n'est pérenne que si l'association trouve de nouvelles sources de financement. L'objectif est de consolider

3. Recherche de Financement

Amplification de la stratégie de financement pour une montée en puissance des ressources de l'associations

Stratégie d'autofinancement

Continuer sur notre rythme d'augmenter le nombre d'adhérents, création d'une communauté de donateurs mensuels pour stabiliser les finances propres de l'association.

Stratégie des Partenariats, instances publiques

Continuer à rencontrer les collectivités locales, régionales et nationales pour créer des partenariats

Stratégie Mécénat – Fondation

Contacter les mutuelles et fondations pour obtenir du mécénat pour le fonctionnement de l'association et le développement des nouveaux projets

4. La Conception d'un projet de formation

Afin de répondre aux besoins des EHS identifiés suite à l'enquête 2017, l'Association va créer une offre de formations pour former les professionnels de la santé et de l'accompagnement social ainsi que pour accompagner directement les EHS dans leurs démarches :

- Une de base, pour tout public qui explique l'EHS /MCS. Approche historique, social scientifique, médical, etc
- Une spécialisée pour accompagner les EHS avec les bons contacts (associations, médecins, avocats, etc) les conseils médico-sociaux, les possibilités de reconnaissance et d'aide, etc.
- Une spécialisée sur la santé pour les professionnels de santé
- Une spécialisée pour les MDPH et autres organismes d'accompagnement social

5. Conférence de presse sur les résultats de l'enquête 2017-2018

L'association souhaite créer un temps fort autour de la conférence de presse et ainsi stimuler la levée de dons. Cette conférence est envisagée dans les locaux de L'ANSES avec une ambition nationale.

6. Lancement d'une nouvelle enquête en 2019

Dans la suite de l'enquête 2017, l'Association va réaliser une nouvelle enquête afin de voir l'évolution qualitative et quantitative des syndromes. Les remarques de la première version permettront d'améliorer la nouvelle enquête pour la rendre plus pertinente. Avec aussi la perspective d'un partenariat scientifique avec l'ANSES. Cette enquête sera traduite au moins en anglais pour pouvoir lui donner une envergure européenne.

7. Evènements

- Participation au "Salon primevère" de Lyon du 24 au 26 février 2019
- Organisation d'un événement grand public sur le site de Durbon selon les avancées du projet

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2019

Marie-Noëlle BOLLINGER présente le budget prévisionnel de l'exercice 2019.

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel annexé au présent procès-verbal, qui fait apparaître un total équilibré en dépenses et en recettes prévisionnelles de 241 000 €.

ELECTION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Conformément aux nouveaux statuts, le conseil d'administration peut comprendre 15 membres au maximum. A l'exception d'Etienne Cendrier, l'intégralité du CA sortant se représente.

4 nouveaux candidats se manifestent :

- Lydia Morel, EHS chercheuse en sciences du vivant
- Barbara EZMIRO, EHS chanteuse
- Monique BLACHON, retraitée de l'éducation nationale
- Pierre-Marie THEVENIAUD, retraité, président de l'association Robin des toits

L'AG a élu lors d'un vote à bulletin secret l'intégralité des candidats :

Le nouveau CA est donc constitué de 13 membres :

Michèle RIVASI

Geneviève FONTAINE

Philippe CHEMLA

Jacqueline COLLARD

Catherine NEYRAND

Lydia MOREL

Barbara EZMIRO

Monique BLACHON

Pierre-Marie THEVENIAUD

Jean-Michel GARNIER

Laure BIRGY

Marie DUBOIS

Alexandre RAFALOVITCH

TRAVAIL EN DEUX GROUPES

Restitution du travail des groupes

Groupe 1 : Réflexion/élaboration du projet santé/Formation

Suite aux différents échanges il ressort que la base du module de formation santé sera construit sur le principe que l'électro- Hypersensibilité - et la chimico-hypersensibilité sont un seul et même syndrome.

Le groupe détermine que la cible principale sera le monde médical et paramédical. Les grandes parties de la formation devront être axées sur la physique des ondes et du corps (biophysique), la symptomatologie, la connaissance des études biologiques et les solutions.

La formation devra notamment englober un protocole d'écoute et tenir compte de la verbalisation des patients. On s'appuiera sur des études indépendantes en prenant soin d'illustrer la problématique par des cas concrets. Ces propositions seront soumises auprès de personnes particulièrement touchées par la chimico-sensibilité. Catherine NEYRAND souhaite privilégier la formation en présentiel plutôt que sous forme de MOOC (plateforme Internet).

Réflexion sur l'accompagnement des personnes atteintes par les SICEM (syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques)

Après discussion voici les grandes idées qui ont émergées :

Face à ce syndrome il est nécessaire de positiver, de désamorcer, de dédramatiser et d'informer.

Il faut réfléchir à la manière de rester en contact avec le tissu social, de préserver, d'informer l'entourage familial, d'indiquer les solutions pour se protéger dans son habitat et de réfléchir à la façon de communiquer avec ses voisins. Les témoignages écrits sont suggérés pour aider à la prise de conscience et une aide financière serait la bienvenue pour les plus pauvres.

Il est également demandé d'élaborer des formations juridiques et des formations pour l'éducation nationale.

Groupe 2 : Réflexion et point d'amélioration de l'enquête 2019

Vingt personnes ont participé à ce groupe de travail dans lequel les résultats de l'enquête ont été passé en revue afin de les commenter et d'améliorer le questionnaire pour la prochaine enquête 2019.

Diffusion de l'enquête :

Nous avons analysé la diffusion 2017 et réfléchi à comment l'améliorer pour l'enquête 2019.

La diffusion 2019 se fera de plusieurs manières :

- Envoi de l'enquête par mail à nos sympathisants et partenaires pour qu'ils relaient le questionnaire à leurs contacts
- Envois postaux à nos contacts EHS
- Chaque adhérent de l'association pourra imprimer des exemplaires de l'enquête et les distribuer lors d'événements ayant un lien avec l'EHS

L'enquête sera traduite en Anglais (et en Allemand et Espagnol si possible) pour réaliser le même travail de diffusion à l'étranger. Chaque adhérent ayant des contacts à l'étranger les fournira à Marie-Noëlle, la salariée de AZB.

Modifications du questionnaire :

Nous avons passé en revue les questions et résultats de l'enquête 2017 pour voir les points d'amélioration :

Eléments ajoutés :

Des questions pour connaître les sommes dépensées par les EHS dans leur parcours médical, pour leurs soins et pour aménager leur cadre de vie


- Des questions ont été ajoutées sur le quotidien des EHS.
- Une question a été ajoutée afin de faire un inventaire des lieux protégées des ondes en France
- Au niveau des reconnaissances (RQTH, AAH ? PCH, etc). Deux questions sont ajoutées pour essayer de comprendre pourquoi beaucoup d'EHS ne font pas de demande.

La nouvelle version du questionnaire sera validée en CA, elle sera ensuite testée en petit comité avant d'être largement diffusée début 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 17 heures 30

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, signé par la présidente de séance et la secrétaire.

La présidente
Michèle RIVASI



La secrétaire
Catherine NEYRAND

